

Cette tendance crée à son tour la nécessité d'une formation professionnelle au sein de l'industrie pour permettre aux pêcheurs d'assumer des fonctions ayant une extrême importance.

Dernièrement on a vu que l'activité du ministère en collaboration avec les provinces avait abouti à faire adopter de l'attirail de pêche synthétique sur le littoral de l'Atlantique. Des milliers de pêcheurs, accoutumés aux méthodes traditionnelles de pêche, passent maintenant à un nouveau mode d'opération qui permet d'accroître les prises par tête.

On fait, en ce moment, des études en vue de procurer aux marins un modèle perfectionné de bateau destiné à la pêche côtière offrant le maximum de sécurité et permettant de mieux s'adonner à ce genre de pêche. Le ministère encourage les pêcheurs à s'adonner à la pêche commerciale du thon sur les littoraux de l'Atlantique et du Pacifique, ce qui aboutira en fin de compte, espère-t-on, à ce que la pêche du thon devienne permanente au Canada.

Les services techniques du ministère sont mis de plus en plus à la disposition des administrations provinciales des pêcheries et de l'industrie de la pêche. Toute entreprise provinciale ou industrielle aux prises avec des problèmes à n'importe quelle étape de l'industrie de la pêche est invitée à demander des conseils d'ordre technique au ministère.

Dans un discours prononcé à la réunion annuelle du Conseil des pêcheries du Canada le 24 avril dernier, quelques jours après avoir assumé le poste de ministre des Pêcheries, j'ai annoncé que j'avais l'intention de tenir une conférence fédérale-provinciale sur l'expansion de l'industrie de la pêche. J'ai ensuite écrit aux ministres chargés des pêcheries dans les dix provinces pour les inviter à participer à une telle conférence. Je leur ai demandé de formuler les propositions qu'ils aimeraient inscrire à l'ordre du jour de cette conférence. Les dix provinces ont répondu avec enthousiasme et m'ont soumis une longue liste de propositions fort utiles. Nous avons eu au début de la semaine la visite du ministre des Pêcheries du Nouveau-Brunswick et de son sous-ministre. Ce matin, le ministre de l'Industrie de l'Île du Prince-Édouard et son directeur des pêcheries étaient parmi nous; tous les deux nous ont fait connaître leurs vues et leurs suggestions à l'égard de cette conférence.

En l'occurrence, nous avons pris des dispositions pour la tenue de la conférence; elle se tiendra à Ottawa dans la semaine du 20 janvier 1964. Tous les aspects de la gestion fédérale et provinciale des pêcheries, propres à infuser sur l'expansion de l'industrie, y seront étudiés. Nous nous proposons d'élaborer,

de concert avec les provinces, les meilleurs moyens d'assurer les services nécessaires pour encourager l'expansion et la mise en valeur de cette industrie. Nous nous efforcerons de surmonter les entraves à l'expansion, quelles qu'elles soient. L'industrie canadienne de la pêche a fait de grands progrès depuis dix ans et j'ai la certitude qu'avec un programme coordonné et de l'encouragement, on pourra favoriser davantage la pleine utilisation de nos pêcheries d'eau douce et d'eau salée. C'est à l'entreprise privée qu'il appartient de prendre le poisson, de le conditionner et de le mettre sur le marché, mais les gouvernements peuvent contribuer à l'obtention de meilleurs résultats, par la recherche, les découvertes, l'essai et la démonstration de techniques nouvelles, la formation professionnelle, etc. J'ai eu depuis la chance de discuter personnellement de ces questions avec la plupart des ministres provinciaux intéressés. Je suis sûr que cette première conférence nationale sur les pêcheries se révélera extrêmement utile et que le programme national de mise en valeur qui y fera suite aboutira à une expansion des pêcheries canadiennes tout à fait sans précédent.

Bien entendu, les prévisions budgétaires des services de conservation et de mise en valeur sont surtout destinées à couvrir l'approvisionnement normal, le remplacement et le maintien de l'organisation de protection ainsi que les programmes établis de pisciculture. Essentiels au maintien de nos pêcheries, ces programmes doivent être poursuivis avec vigueur. Les honorables députés connaissent, j'en suis sûr, le travail important qu'accomplit au Canada l'Office des recherches sur les pêcheries. Ces travaux de recherche, qui se divisent en trois catégories principales, se résument en gros aux recherches sur la biologie aquatique, qui s'intéresse surtout aux poissons, aux recherches en océanographie et en limnologie, enfin aux recherches sur les techniques de la pêche.

Sans entrer dans le détail des initiatives de l'Office des recherches sur les pêcheries, je voudrais signaler quelques aspects de son activité. Cette année, durant les mois de printemps, l'Office a mené une enquête portant sur la répartition et les quantités du saumon du Pacifique au large des côtes. Ces données seront très utiles pour établir les quantités disponibles de saumon, réparties par catégorie et par région le long du littoral de la Colombie-Britannique; elles seront précieuses aux pêcheurs.

Au cours des derniers mois, l'extension des recherches sur les pêcheries a été rendue possible grâce au navire de recherche de l'Office,